

# PREVENTION DU HARCELEMENT AU TRAVAIL

## Plan détaillé

### **I/ Législation et réglementation en matière de santé et de sécurité au travail**

#### 1/ Le cadre général

##### A/ Définitions des formes harcèlements

- Le harcèlement moral
- Le harcèlement sexuel

##### B/ La prise en compte des situations susceptible de mettre le sécurité et la santé du salarié en danger

#### 2/ La réglementation en vigueur en matière de harcèlement

##### A/ Définition communautaire du harcèlement

- a) Article 26 de la charte sociale européenne (décret du 4 février 2000)
- b) Directive européenne du Conseil du 27 novembre 2000

##### B/ Réglementation française

- a) Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002
- b) Statut général de la fonction public : Loi de 1983
- c) Code du travail
- d) Code pénal
- e) Jurisprudence de la Cour de Cassation

### **II/ La répression du harcèlement moral**

#### **1/ Les dispositions particulières relatives au harcèlement moral**

- a) Les éléments constitutifs du harcèlement selon l'article L 122-49 du code du travail
- b) L'auteur des faits fautifs
- c) Les agissements fautifs
- d) L'intention de l'auteur du harcèlement
- e) Les conséquences des agissements

#### **2/ Les actions contre le harcèlement**

##### A/ La compétences juridictionnelles

- a) Le Conseil de Prud'hommes
- b) Le Tribunal de Grande Instance
- c) Le Tribunal Correctionnel

## **B/ Les actions contre le harcèlement : Procédures et sanctions**

- a) Sur le plan pénal
  - Les infractions pénales définies par le Code du travail
  - Les infractions définies par le Code Pénal
- b) Sur le plan disciplinaire
- c) Sur le plan civil
  - L'indemnisation sur le fondement de l'article 1382 du Code Civil
  - L'indemnisation distinct à l'occasion de l'annulation ou une rupture du contrat de travail
  - L'indemnisations sur le fondement des accidents du travail ou de la maladie professionnelle (la faute inexcusable)
- d) La médiation
- e) La charge de la preuve

## **III/ Les dispositions de prévention du harcèlement**

### **1/ Les incitations européennes**

- Proposition du Conseil Européen de LISBONNE de mars 2000
- Articles 138 et 139 du traité européen
- Directive 89/391/CEE

### **2/ Les dispositifs internes à l'entreprise**

A/ Les mesures préventives garanties par le chef d'établissement

B/ La mission préventive du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

C/ Le pouvoir des délégués du personnel

D/ La protection assurée par la médecine du travail

E/ Le droit du salarié de se protéger : le droit de retrait